



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 20 JANVIER 2022

Date de convocation : le 06 janvier 2022

Date d'affichage : le 20 janvier 2022

Nombre de membres au Comité Syndical: 50

L'an deux mille vingt deux, le vingt du mois de janvier, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Sébastien DAVID _ Robert DIEUDE _ Christophe BERNIE _ Jacques BARBEZANGE _ Jean Pierre MASBOU _ Dominique ROUQUETTE _ Bernard VERDIE _ Marie-Françoise BLANC _ Jean-François CLAPIER _ Michel DELPECH _ Robert RISPAL _ Jean-Louis GRIMAL _ Magali BESSAOU _ Pierre TIEULIE _ Joël ESPINASSE _ Marc AUGUY _ Jean Marie LACOMBE _ Alain ANGLES _ Sylvain COUFFIGNAL _ Brigitte MAZARS _ Anne Claire SOLIER _ Sébastien CROS _ Thierry TEULIER _ Bernard NAYRAC _ Christian BONNET _ Jean Luc FARJOU _

Etaient absents ou excusés : 24 Dont 0 ont donné procuration

Votes Pour : 26
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2022/01/09

Avancement de grade – suppression de deux postes d'ingénieur territorial et création de deux postes d'Ingénieur Principal



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2022/01/09

Avancement de grade – suppression de deux emplois d'ingénieur territorial et création de deux emplois d'Ingénieur Principal

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le tableau des emplois adopté par le Comité Syndical est repris ci-dessous.

Monsieur le Président indique qu'il est proposé à la CAP du CDG12 pour 2022, la création des grades suivants :

- 2 emplois d'Ingénieur Principal permanents à temps complet

Il convient de supprimer les grades suivants :

- 2 emplois d'Ingénieur permanents à temps complet

Le tableau des effectifs s'établit comme suit :

ADMINISTRATIVE	11	TECHNIQUE	16
Catégorie A	2	Catégorie A	4
TITULAIRE		TITULAIRE	
Attaché	1	Ingénieur Principal détaché DGS	1
NON TITULAIRE		TITULAIRE	1
Attaché	1	Ingénieur Principal	
		NON TITULAIRE	
		Ingénieur Principal	1
		Ingénieur	1
Catégorie B	0	Catégorie B	9
TITULAIRE	0	TITULAIRE	
		Technicien Principal 1 ^{er} classe	3
		Technicien Principal 2 nd classe	1
		Technicien	1
		NON TITULAIRE	
		Technicien	4
Catégorie C	9	Catégorie C	1
TITULAIRE		TITULAIRE	
Adjoint Adm Principal 1 ^{er} classe	3	Agent technique Mis à dispo	1
Adjoint Adm Principal 2 ^{ème} classe	4		
Adjoint Adm 2 ^{ème} classe	2		
Apprenti			2
Total général		27	

Après avoir oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte le tableau des emplois tel que proposé compte tenu des modifications exposé ci-dessus. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré en son sein le jour, le mois et l'an susdits.

Pour extrait conforme

Et Publication au bulletin de

Du 27/01/2022

